

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 492

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191203

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra - Convention de mécénat avec FB SERVICES - Saison artistique 2019/2020 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 492

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191203

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Opéra - Convention de mécénat avec FB SERVICES - Saison artistique 2019/2020 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

L'Opéra de la Ville de Saint-Etienne a développé une politique de partenariat et de mécénat depuis plusieurs années et bénéficie, à ce titre, de l'aide de plusieurs entreprises qui ont décidé de s'engager financièrement en faveur de celui-ci.

La société FB SERVICES a été autorisée, par décision en date du 20 septembre 2019, après une procédure de sélection préalable conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 et de l'article n° L.2122-1.1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, à exploiter l'espace restauration de l'Opéra par convention d'occupation du domaine public.

□ **Motivation et Opportunité :**

La société FB SERVICES souhaitant apporter un apport financier à la saison 2019/2020, il convient de formaliser la signature d'une convention de mécénat.

□ **Contenu :**

Au titre de la présente convention de mécénat, la Société FB SERVICES apporte une contribution financière de 5 000 euros (hors champ d'application de la TVA).

Les contreparties offertes à la Société, dans la limite de 25% du montant de sa contribution financière, sont les suivantes :

- la présence de son nom sur la page partenaire du site internet,
- 60 invitations, en première série, à répartir sur les générales publiques des opéras suivants :
Don Quichotte le 29/01/2020 : 20 invitations ;
Cavalliera Rusticana le 09/03/2020 : 20 invitations ;
Traviata le 15/06/2020 : 20 invitations.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 5 000 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	5 000 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver, pour la saison artistique 2019-2020, la convention de mécénat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et la Société FB SERVICES,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2019 - Chapitre 77 - article 7788
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE